

Stéphane Rossini ***Conseiller national***

Initiative anti - minarets : inutile et dangereuse !

L'initiative populaire «contre la construction de minarets» exige une interdiction absolue de la construction de minarets dans notre pays. Par son contenu, elle a quelque chose d'étonnant : elle se préoccupe d'une question qui ne pose pas le moindre problème en Suisse ! De plus, elle s'avère totalement inutile, la construction de minarets étant soumise au droit des constructions en vigueur. Un nouvel article constitutionnel est donc totalement superflu.

Mais alors, pourquoi donc cette initiative populaire ? Il faut avoir conscience que cette initiative et la campagne de votation qui l'accompagne ne sont que détournement d'attention et manipulation. Les minarets sont instrumentalisés par l'extrême droite et l'UDC pour mener un autre combat : contre l'islam et contre les musulmans. En ce sens, l'initiative anti - minarets n'est qu'un appel à la haine et à la discrimination. Elle est grave et dangereuse. Il faut la rejeter sans appel.

Inutile, la loi existe !

Lancer une initiative contre la construction de minarets alors qu'en Suisse seules quatre mosquées en sont pourvues, est pour le moins singulier. D'autant plus que rien n'indique que la communauté musulmane souhaite en couvrir le territoire. Comme tous les bâtiments, les minarets sont soumis au droit des constructions. Les lois indiquent tous les critères, dont sa hauteur maximale. Les autorités communales et cantonales peuvent donc déjà décider sur l'octroi d'une autorisation ou non de construire des minarets. Nous n'avons besoin d'aucune base légale supplémentaire.

Une nouvelle guerre de religion ?

Cette votation est très importante et doit être prise au sérieux, car elle est met en danger la paix religieuse. Or, la Suisse est une nation ouverte et tolérante. Traditionnellement neutre sur le plan politique, elle l'est aussi en matière de religion. L'initiative

anti - minarets est donc contraire à nos valeurs. De plus, elle ne servirait pas la paix intérieure. Au lieu d'encourager l'intégration de la population musulmane, elle provoquera des tensions entre les communautés religieuses. En plus d'être inutile, elle est dangereuse.

N'oublions pas que la Suisse s'est construite à l'issue d'une guerre des religions, le Sonderbund. Marquée par cette guerre, la Confédération a réagi de façon pragmatique en instaurant la paix confessionnelle et une laïcité de principe. Dans notre pays, il n'y a pas de religion d'Etat et toutes les confessions sont les bienvenues. L'article 72 de la Constitution assure ainsi la liberté de croyance et d'exercice des cultes. Comme d'ailleurs celle de ne pas croire et de ne pas pratiquer.

Accepter l'initiative anti - minarets reviendrait à remettre en cause la séparation Etat - Eglise, la liberté de croyance et mettrait le feu aux poudres entre les différentes religions pratiquées. Voulons-nous une nouvelle guerre de religion ? Evidemment, non !

Un piège malhonnête

Le piège de cette initiative est évident. Ne cédon pas aux amalgames et aux malhonnêtetés. Ainsi, la question « êtes-vous pour ou contre l'interdiction de construire des minarets ? » se transforme dans le débat en « êtes-vous pour ou contre l'islam ? ». C'est là que se trouvent le détournement d'attention et la manipulation ! Toutes les confusions sont possibles, au vu de l'actualité internationale et des actes politico - terroristes menés sous couvert d'islam par des extrémistes en tout genre qui abusent de la situation socio-économique précaire que vivent plusieurs peuples. Si nous devons dénoncer la lapidation, l'excision ou le port obligatoire de la Burqa pratiquées dans certains pays comme l'Arabie Saoudite, nous nous devons aussi de rappeler que la réalité vécue par les musulmans de Suisse est fort différente. Ces problèmes n'existent quasiment pas.

Interdire la construction de minarets en Suisse pour endiguer l'extrémisme dans la péninsule arabique est donc parfaitement illusoire. Ce que nous voulons, dans notre pays, c'est la paix confessionnelle et l'application de nos lois, simplement, sans discrimination.

L'initiative anti - minarets trompe le citoyen et comporte les germes, à la fois, d'une nouvelle guerre de religion et de discriminations inacceptables, nourries de haine. Elle doit être refusée sans la moindre hésitation !

Nendaz / Berne, le 2 novembre 2009

[Retour](#)